



Communiqué de Presse

Lutter contre le radicalisme et le terrorisme exige une stratégie nationale

Le cdH dépose un plan global : une initiative sans précédent

Les événements terroristes de ces derniers mois requièrent à la fois de comprendre et d'agir. C'est le sens de la démarche menée par les députés cdH Georges Dallemagne, André du Bus, Hamza Fassi-Fihri et Vanessa Matz, qui présentent un plan de stratégie nationale de lutte contre le radicalisme et le terrorisme lors d'un colloque du CEPESS (le centre d'étude du cdH) ce vendredi matin. Cette stratégie repose sur d'une part sur des mesures visant à construire une société inclusive et interculturelle, et d'autre part sur des propositions pour répondre à la menace.

L'attentat au musée juif de Bruxelles le 24 mai 2014, les attentats de Paris contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 et contre le magasin Hyper Kasher de la porte de Vincennes le 9 janvier, les fusillades de Copenhague les 14 et 15 février et la tentative déjouée d'attentat à Verviers le 15 janvier ont créé une onde de choc en Belgique et en Europe. Ils s'inscrivent dans un contexte international et national dramatique sur fond de conflits violents dans plusieurs pays du Moyen-Orient et du nord de l'Afrique et de nombreux départs de jeunes djihadistes, en particulier en Irak et en Syrie. Ils font suite à d'autres attentats meurtriers qui ensanglantent le monde.

Les valeurs fondamentales de nos sociétés que sont la liberté d'expression, le respect de tous et le refus de la violence meurtrière sont mises en cause. L'incompréhension et les rejets mutuels de certaines composantes de la société, notamment entre musulmans et non-musulmans, s'aggravent. Les fondements humanistes de notre citoyenneté sont parfois questionnés.

Face à ces menaces majeures pour notre avenir, le cdH a tenu un débat approfondi lors de son bureau politique du 12 janvier 2015. En conclusion de ce débat, le Président Benoît Lutgen a proposé la mise sur pied d'un groupe de travail du bureau politique sous la présidence de Georges Dallemagne et avec l'appui technique du CEPESS.

Ce groupe de travail s'est réuni dans les bureaux du CEPESS presque tous les jeudis matins entre janvier et mai 2015. De nombreux parlementaires et collaborateurs parlementaires y ont participé. Une vingtaine d'experts reconnus sur la question du radicalisme et du terrorisme - issus du monde académique, du monde judiciaire, de la police et de la société civile -, et des membres de familles de jeunes djihadistes y ont été entendus, chacun à leur tour. Ces travaux ont donné lieu à la rédaction d'un rapport qui reprend à la fois des éléments d'analyse du phénomène ainsi que de nombreuses recommandations politiques. **Ce rapport est présenté lors d'un colloque ce vendredi 19 juin 2015 à la Maison des Parlementaires.**

Les députés fédéraux Georges Dallemagne, Vanessa Matz ainsi que Hamza Fassi-Fihri et André du Bus, députés régionaux bruxellois, déposent leurs propositions pour une **stratégie nationale de lutte contre le radicalisme et terrorisme.**

Les députés regrettent le retard pris par le Gouvernement fédéral dans l'exécution des mesures annoncées à la suite des événements de janvier. Plus encore, ils regrettent que ces mesures ne soient pas davantage intégrées pour agir aux différents niveaux : la prévention, l'identification de la menace, la répression ; et enfin et surtout sur les mesures qui visent à construire une société inclusive, respectueuse de tous et fondée sur des valeurs humanistes.

Dans ce cadre, les députés proposent :

- **Un plan stratégique cohérent et la création d'une autorité de coordination interfédérale en charge de coordonner les réponses au radicalisme** (prises par les autorités locales, les régions, les acteurs associatifs ...). En effet, il n'y a aujourd'hui pas de plan stratégique qui assure la coordination d'ensemble des multiples initiatives. La validation des initiatives les plus pertinentes doit être un processus permanent, tant le phénomène est mouvant et les certitudes d'hier remises en question. Leurs responsables travaillent en ordre dispersé, les leçons apprises ne sont pas passées au crible de leur efficacité réelle, certains projets, ne bénéficient pas de suffisamment de soutien. Cette autorité de coordination doit être logée au sein de la Justice et agir en coordination non seulement avec les services fédéraux (magistrats, police, Sûreté) mais également avec les référents des entités fédérées et les autorités locales ainsi qu'avec la société civile.
- **La création d'une cellule chargée du blocage des sites internet faisant l'apologie du terrorisme.** S'inspirant de l'expérience anglaise de Scotland Yard qui s'est révélée particulièrement efficace (93% des contenus problématiques sont rapidement retirés), cette cellule serait un relais auprès des fournisseurs internet pour leur signaler les contenus à retirer.
- **Le retrait des documents de voyage pour empêcher les départs.** Actuellement, dix personnes par mois quittent notre territoire pour rejoindre des zones de combat. Nous proposons une procédure rapide de retrait de la carte d'identité, du passeport et/ou documents de voyage. Contrairement à la proposition du ministre de l'Intérieur Jan Jambon, la procédure proposée est strictement encadrée, puisqu'elle s'opère par voie judiciaire, dans des circonstances limitativement énumérées et dans le respect des droits de citoyens.
- **Le renforcement impératif des contrôles aux frontières extérieures de l'Union Européenne** tout en préservant la libre circulation au sein de l'espace Schengen. Aujourd'hui on ne contrôle véritablement que 30% des entrées dans l'UE, il faudrait arriver à 100 % de contrôle comme c'est le cas aux Etats-Unis.
- **La création d'une plateforme d'échange de renseignements** visant à forcer la collaboration et l'échange d'informations entre Europol et les services de renseignements et de sécurité nationaux.
- **La mise en place d'un centre interfédéral pluridisciplinaire de traitement du radicalisme** composé de psychologues, psychiatres, policiers, sociologues afin d'analyser les profils de chaque individu, établir des profils de personnalité, identifier la dangerosité de chaque personne, évaluer le soutien à apporter à l'entourage, ses besoins et identifier la réponse qui semble la plus adéquate : la détention, l'accompagnement à domicile, le soutien à la réintégration... Ce type de centre est particulièrement nécessaire dans le cas des *returnees*. Cette analyse permet d'améliorer la qualité de la décision de détention ou de libération du magistrat sur base d'un avis psychiatrique, complété par un avis des autres professionnels, et d'accompagner ceux qui le peuvent dans leur travail de réintégration dans la société.
- **Le développement d'un vrai soutien psychologique et d'un accompagnement des parents** dont un des enfants est parti en Syrie ou est en voie de radicalisation. Cela passe par un soutien aux associations de parents existantes, ainsi qu'une reconnaissance par les autorités belges des souffrances vécues par celles-ci. Les autorités peuvent également s'appuyer sur l'expérience de ces parents pour mieux détecter les phénomènes de radicalisation.

Le Gouvernement fédéral se prive d'une partie de la réponse à apporter à ce phénomène en n'apportant aucune proposition en vue de promouvoir une société plus inclusive. Face aux menaces que font peser sur nos sociétés le radicalisme et le terrorisme, les initiatives politiques doivent inclure des mesures pour défendre et promouvoir une société interculturelle basée sur des valeurs humanistes. Sur ce volet, le Gouvernement fédéral n'a formulé aucune proposition.

Afin d'apporter une réponse globale aux sources du radicalisme et de construire une société inclusive et véritablement interculturelle, les députés cdH Georges Dallemagne, Vanessa Matz, Hamza Fassi-Fihri et André du Bus proposent notamment :

- **la révision substantielle de notre politique étrangère et de nos relations diplomatiques**, tant de la Belgique que de l'Union européenne) avec les pays qui ont des relations claires avec le terrorisme en participant directement ou indirectement au financement de celui-ci ;
- **le financement d'initiatives interconvictionnelles en leur affectant 1% du budget actuellement consacré aux cultes et courants philosophiques**. Ces initiatives interconvictionnelles de proximité auraient pour objectif de créer des espaces de rencontres, de convivialité, de regards croisés comme véritables espaces de l'interculturalité (ex : fête de quartier sur le thème du partage avec des chrétiens et des musulmans le jour de la fête du sacrifice) ;
- **des formations systématiques et obligatoires pour les ministres de cultes étrangers** sur le territoire belge portant sur le contexte et l'histoire belge, les institutions, les droits et les devoirs des citoyens... Si nécessaire, des cours de français langue étrangère pourraient également être enseignés ;
- **l'instauration d'une assemblée de citoyens tirés au sort et provenant des diverses communautés** qui agirait comme organe d'avis auprès de la Chambre des Représentants ou, à Bruxelles, du Parlement bruxellois, en vue de favoriser et créer des espaces de dialogues et de rencontres ;
- **la mise en œuvre de parcours d'intégration obligatoire et le renforcement de l'apprentissage d'une des langues nationales** ainsi que le soutien aux programmes d'alphabétisation.

Une réponse nationale, globale et équilibrée, dotée des moyens nécessaires, qui s'articule tant autour de mesures visant à répondre à la menace que de mesures visant à construire une société inclusive et interculturelle est indispensable pour être la hauteur des enjeux.

Contact Presse : Arnaud MICHEL – 0471/88 54 48 - e-mail : michel@lecdh.be